

RAPPORT ANNUEL

# PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC

## Eau potable



### Exercice 2023

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. Présentation du territoire</b>	<b>4</b>
<b>2. Les abonnés du territoire</b>	<b>6</b>
1. Evolution du nombre d'abonnés	6
2. La consommation moyenne par abonné	7
3. Les engagements du service et la satisfaction des abonnés	8
<b>3. La production et la distribution d'eau potable</b>	<b>9</b>
1. La ressource en eau	9
2. Les volumes d'eau mis en distribution et vendus	12
3. Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau	13
4. Les indicateurs de performance du réseau de distribution	15
a. Le rendement de réseau	15
b. L'indice linéaire de perte	16
c. Les indices linéaires de consommation et des volumes non comptés	18
5. La qualité de l'eau distribuée	19
a. La qualité microbiologique	19
b. La qualité physico-chimique	20
<b>4. Le patrimoine du service</b>	<b>21</b>
1. Carte des ouvrages communautaires	21
2. La connaissance patrimoniale	21
3. Le renouvellement du patrimoine réseau	23
4. Le montant des travaux engagés	24
<b>5. La tarification du service et la solidarité</b>	<b>25</b>
1. Le montant de la facture 120 m <sup>3</sup>	25
2. Les indicateurs de performance de la facturation	27
<b>6. Les recettes d'exploitation du service et les indicateurs financiers</b>	<b>28</b>
1. Les recettes d'exploitation du service	28
2. Les indicateurs financiers	30
<b>Annexes</b>	<b>31</b>
1. Tableau de bord	0
2. Formules de calcul des indicateurs de performance	0
a. Rendement du réseau de distribution	0
b. Indice linéaire des volumes non comptés	0
c. Indice linéaire de pertes en réseau	0
d. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0
e. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	1

f.	Délai maximal d'ouverture des branchements	1
g.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1
h.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1
i.	Taux de réclamations	2

# Introduction

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'eau potable est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public, dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante, qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter librement.

Les indicateurs de performance ont pour but de permettre à l'usager de comparer les services entre eux. Ces indicateurs concernent aussi bien les plans techniques que financiers ou administratifs.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (art L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Saint-Brieuc Armor Agglomération est donc dans l'obligation de soumettre son RPQS à la CCSPL.

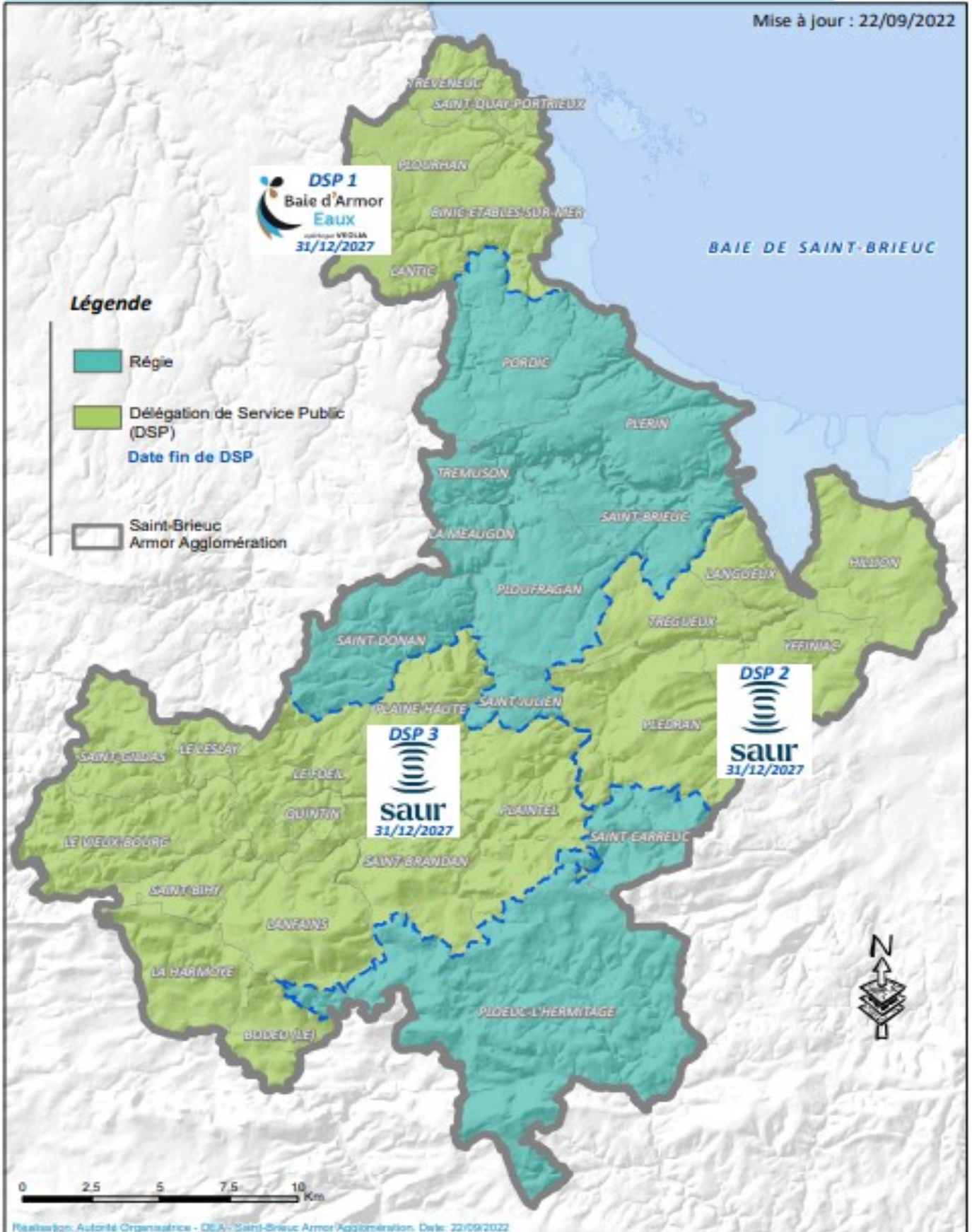
# 1. Présentation du territoire

- **Nom de la collectivité** : Saint- Brieuc Armor Agglomération
- **Nombres de communes desservies** : 32

Afin de présenter les différents indicateurs de suivi du territoire, celui-ci a été divisé en entités de gestion, calquées soit sur des périmètres contractuels, soit sur des secteurs hydrauliques cohérents.

Les différentes entités de gestion considérées sont présentées ci-dessous :

Entités de gestion	Communes concernées	Modes de Gestion	Nom du signataire	Date de début	Date de fin
REGIE CENTRE	Plérin, Ploufragan, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Julien	Régie	Régie de Saint-Brieuc Armor Agglomération		
REGIE EX BOEGAN	La Méaugon, Saint-Donan, Trémuson	Régie	Régie de Saint-Brieuc Armor Agglomération		
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	Ploeuc l'Hermitage, Saint-Carreuc	Régie	Régie de Saint-Brieuc Armor Agglomération		
DSP EST	Hillion, Langueux, Plédran, Trégueux, Yffiniac	Délégation de service public	Saur	01/01/2023	31/12/2027
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	Binic-Etables-Sur-Mer, Saint-Quay Portrieux, Trévèneuc	Délégation de service public	Baie d'Armor Eau	01/01/2023	31/12/2027
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	Lantic, Plourhan	Délégation de service public	Baie d'Armor Eau	01/01/2023	31/12/2027
DSP SUD EX SY DU GOUET	Lanfains, Le Foeil, Le Leslay, Plaine Haute, Quintin, Saint-Brandan, Saint-Gildas	Délégation de service public	Saur	01/01/2023	31/12/2027
DSP SUD EX SY DU GUERCY	Le Bodeo, La Harmoye, Le Vieux Bourg, Saint-Bihy	Délégation de service public	Saur	01/01/2023	31/12/2027
DSP SUD PLAINTEL	Plaintel	Délégation de service public	Saur	01/01/2023	31/12/2027



## 2. Les abonnés du territoire

### 1. Evolution du nombre d'abonnés

En 2023, le service public d'eau potable desservait 78 867 abonnés représentant une population de 169 647 habitants <sup>(1)</sup>.

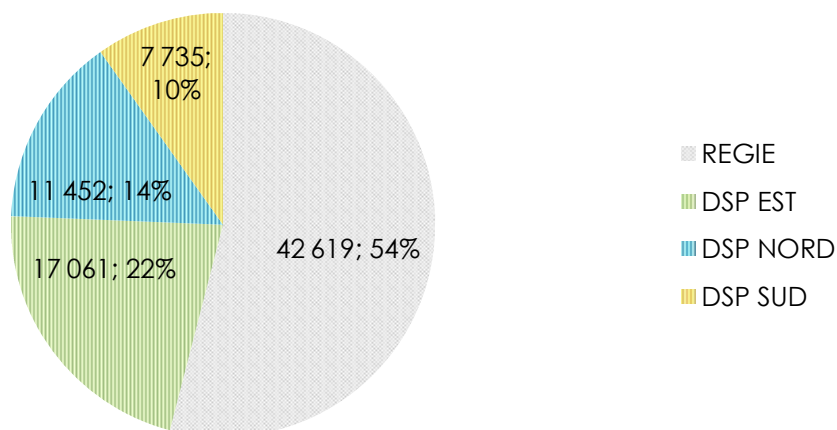
		Estimation du nombre d'abonnés desservis par un réseau d'alimentation en eau potable	Estimation du nombre d'habitants desservis	Ratio habitants par abonnés	Densité linéaire d'abonnés
		nb	nb	nb	Abonnés/km
REGIE CENTRE	Valeur	37 155	81 221	2,19	52,11
	Evolution n/n-1	1,06%	0,00%	-1,05%	-1,11%
REGIE EX BOEGAN	Valeur	2 501	5 033	2,01	21,06
	Evolution n/n-1	4,08%	0,00%	-3,92%	0,00%
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	Valeur	2 963	5 724	1,93	14,68
	Evolution n/n-1	-4,14%	0,00%	4,32%	-7,81%
DSP EST	Valeur	17 061	42 960	2,52	37,62
	Evolution n/n-1	0,74%	30,13%	29,18%	0,66%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	Valeur	9 266	11 276	1,22	58,59
	Evolution n/n-1	0,67%	-0,30%	-0,97%	0,36%
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	Valeur	2 186	3 850	1,76	24,51
	Evolution n/n-1	2,77%	1,88%	-0,87%	0,34%
DSP SUD EX GOUET	Valeur	4 646	11 768	2,53	16,85
	Evolution n/n-1	-13,26%	16,78%	34,63%	11,15%
DSP SUD EX GUERCY	Valeur	833	2 107	2,53	6,66
	Evolution n/n-1	-0,72%	30,30%	31,24%	5,52%
DSP SUD PLAINTEL	Valeur	2 256	5 708	2,53	24,92
	Evolution n/n-1	0,04%	25,95%	25,89%	0,78%
TOTAL SBAA	Valeur	78 867	169 647		



**A noter :** Une évolution globalement à la hausse est observée, mis à part sur les secteurs de Ploëuc l'Hermitage Saint Carreuc et de l'ex Syndicat du Guercy. L'évolution observée sur le secteur de l'ex Syndicat du Gouet n'est quant à elle pas représentative, et correspond à un ajustement de la méthode de calcul (suppression des abonnés situés dans les communes limitrophes au territoire communautaire).

<sup>1</sup>Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

## Répartition des abonnés par mode de gestion



## 2. La consommation moyenne par abonné

En 2023, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique et non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de 103 m<sup>3</sup>/abonné. On observe une forte variation selon les entités de gestion, notamment liée aux usages de l'eau, et à la saisonnalité d'occupation des logements. Le secteur de Plaintel est notamment impacté par la baisse notable de consommation d'eau potable de l'industriel Ovoteam. On note également une tendance globale à la baisse des consommations (la consommation moyenne 2022 était de 107 m<sup>3</sup>/abonné).

		Consommation moyenne par abonné
		m <sup>3</sup>
REGIE CENTRE	Valeur	96
	Evolution n/n-1	1,51%
REGIE EX BOEGAN	Valeur	82
	Evolution n/n-1	-4,92%
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	Valeur	102
	Evolution n/n-1	6,24%
DSP EST	Valeur	98
	Evolution n/n-1	-3,46%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	Valeur	71
	Evolution n/n-1	-4,13%
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	Valeur	78
	Evolution n/n-1	-3,88%
DSP SUD EX GOUET	Valeur	140
	Evolution n/n-1	2,83%
DSP SUD EX GUERCY	Valeur	151
	Evolution n/n-1	-4,08%
DSP SUD PLAINTEL	Valeur	111
	Evolution n/n-1	-15,10%
Moyenne SBAA	Valeur	103
	Evolution n/n-1	-2,78%



### 3. Les engagements du service et la satisfaction des abonnés

	Libellé de l'indicateur	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Nombre d'interruptions de service non programmées	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
	Unité	nb	nb	nb de jours	%
	Valeur nationale	<b>3,89</b>			
<b>REGIE</b>	Valeur	<b>NC</b>	<b>NC</b>	1	<b>100</b>
<b>DSP EST</b>	Valeur	<b>0,12</b>	<b>25</b>	2	<b>99,54</b>
<b>DSP NORD</b>	Valeur	<b>2,27</b>	<b>4</b>	12	<b>100</b>
<b>DSP SUD</b>	Valeur	<b>0,86</b>	<b>43</b>	1	<b>99,45</b>

Le taux de réclamation exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés.

Le nombre d'interruptions de service non programmées quantifie le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture).

Les coupures d'eau prises en compte sont :

- les coupures consécutives à un incident sur le réseau (ou sur les équipements du réseau), quel que soit le nombre d'abonnés concernés,
- les coupures décidées en raison de la non-conformité de l'eau distribuée, quelle que soit la personne qui décide la coupure (opérateur, collectivité, autorité sanitaire...).

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte, mais une coupure sur le réseau de desserte consécutive à un incident sur un branchement est à prendre en compte.

#### **A noter :**

Les valeurs de taux de réclamation déclarées apparaissent sur certains secteurs peu élevées et montrent la nécessité de retravailler le sujet dans une optique d'harmonisation des méthodes entre les opérateurs. Par ailleurs, la Régie travaille actuellement le sujet afin de comptabiliser l'ensemble des réclamations, ce qui n'était pas le cas les années antérieures (uniquement celles réceptionnées par le service gestion des abonnés).

Concernant les interruptions de service non programmées, un axe de travail est identifié. Il est d'une part nécessaire de disposer de cette donnée pour l'ensemble des opérateurs et d'autre part nécessaire de viser une réduction du nombre sur les secteurs Est et Sud.

Les délais d'ouverture des branchements correspondent aux engagements contractuels des contrats de délégation de service public, avec des disparités selon les secteurs

# 3. La production et la distribution d'eau potable

## 1. La ressource en eau

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque entité de gestion, les ressources prélevées pour l'adduction d'eau potable, ainsi que les volumes correspondants.

Entités de gestion	Communes concernées	Provenance de l'eau	Nature de la ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource	Usines	Volume prélevé 2022	Volume prélevé 2023	Evolution n / n-1
REGIE CENTRE	Plérin, Ploufragan, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Julien	Barrage du Gouet	Eau de surface	80	Saint-Barthélémy	9 653 476	8 883 765	-7,97%
REGIE EX BOEGAN	La Méaugon, Saint-Donan, Trémuson	<i>Interconnexion Leff Armor Communauté</i>  SDAEP						
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	Ploeuc l'Hermitage, Saint-Carreuc	Caribet (secteur de Ploëuc)  La Foyoulle (secteur de l'Hermitage)  La sensie (secteur de St Carreuc)  SDAEP  <i>Inteconnexion interne SBAA et externe (Allineuc)</i> Urne	Captages d'eau souterraine	80	Caribet (secteur de Ploëuc)  La Foyoulle (secteur de l'Hermitage)  La sensie (secteur de St Carreuc)	217 194	217 211	0,01%
DSP EST	Hillion, Langueux, Plédran, Trégueux, Yffiniac	SDAEP  <i>Interconnexion interne SBAA</i> SDAEP	Eau de surface	80	Magenta	532 733	667 964	25,38%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	Binic-Etables-Sur-Mer, Saint-Quay Portrieux, Trévèneuc	<i>Interconnexion interne SBAA</i>						
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	Lantic, Plourhan	Ville Hedio  Beaugoyen  SDAEP  <i>Interconnexion externe SBAA (Leff Armor communauté)</i>	Captages d'eau souterraine	80	La Ville Sault  Beaugoyen	134 907	200 231	48,42%
DSP SUD EX SY DU GOUET	Lanfains, Le Foeil, Le Leslay, Plaine Haute, Quintin, Saint-Brandan, Saint-Gildas	Gouet  SDAEP	Eau de surface	80	Le Grand Gué	698 200	689 267	-1,28%
DSP SUD EX SY DU GUERCY	Le Bodeo, La Harmoye, Le Vieux Bourg, Saint-Bihy	Saint Teto  La Lande Allinto  SDAEP	Captages d'eau souterraine	80	Caradeuc  La Lande Allinto	85 084	64 456	-24,24%
DSP SUD PLAINTEL	Plaintel	SDAEP						

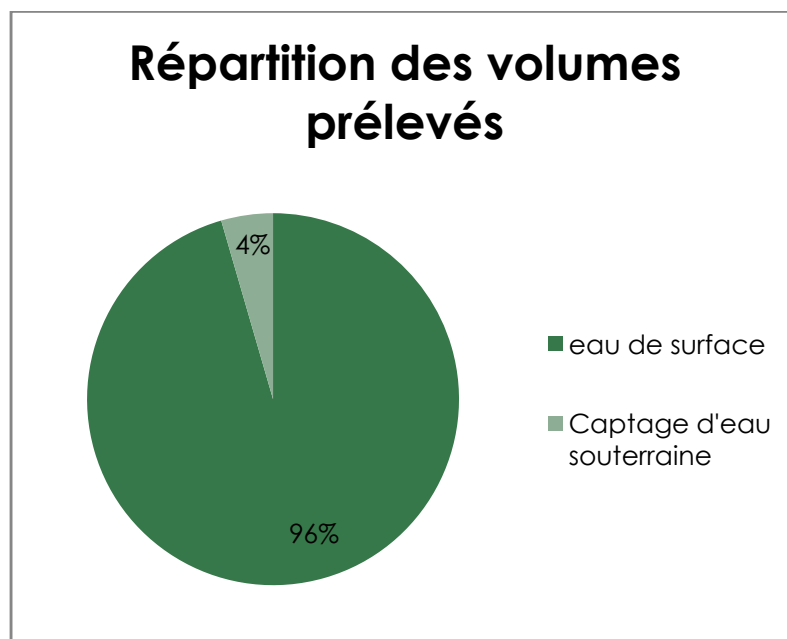
**! A noter :**

Les prélèvements opérés au niveau de l'usine de Saint-Barthélémy ont chuté de quasiment 8 %. Ceci s'explique par une sollicitation moins importante de l'interconnexion départementale, liée à un été plus tempéré.

On note une évolution très favorable des productions des usines de Plourhan sur le secteur Nord, et de Magenta sur le secteur Est.

L'évolution négative observée sur le secteur de l'ex Syndicat du Guercy est notamment liée à la réduction des fuites du réseau d'adduction.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des ressources prélevées sur les ressources du territoire communautaire.



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

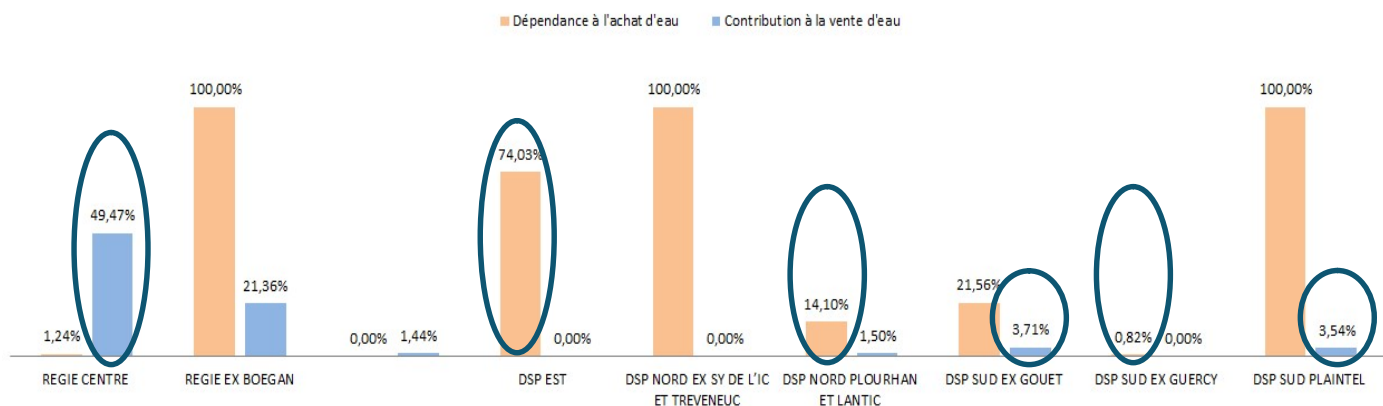
			REGIE CENTRE	REGIE EX BOEGAN	REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	DSP EST	DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	DSP SUD EX GOUET	DSP SUD EX GUERCY	DSP SUD PLAINTEL
Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur nationale	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022	2022
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	75,6	80	80	80	80	80	80	80	80	80

## 2. Les volumes d'eau mis en distribution et vendus

Libellé de l'indicateur	Volume produit	Volume importé (acheté à d'autres services de production d'eau potable)	Volume produit + Volume importé	Volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours	Volume mis en distribution
Unité	m³	m³	m³	m³	m³
<b>REGIE CENTRE</b>	<b>8 171 536</b>	<b>102 707</b>	<b>8 274 243</b>	<b>4 092 929</b>	<b>4 181 314</b>
REGIE CENTRE Evolution n-1	-8,44%	-47,39%	-9,28%	-14,58%	-3,41%
<b>REGIE EX BOEGAN</b>	<b>0</b>	<b>353 536</b>	<b>353 536</b>	<b>75 532</b>	<b>278 004</b>
REGIE EX BOEGAN Evolution n-1		5,14%	5,14%	33,26%	-0,56%
<b>REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC</b>	<b>192 575</b>	<b>240 063</b>	<b>432 638</b>	<b>6 209</b>	<b>426 429</b>
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC Evolution n-1	-9,68%	-2,24%	-5,70%		-5,91%
<b>DSP EST</b>	<b>492 228</b>	<b>1 403 003</b>	<b>1 895 231</b>	<b>0</b>	<b>1 895 231</b>
DSP EST Evolution n-1	40,86%	-8,30%	0,84%		0,84%
<b>DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC</b>	<b>0</b>	<b>713 705</b>	<b>713 705</b>	<b>0</b>	<b>713 705</b>
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC Evolution n-1	#DIV/0!	-6,84%	-6,84%		-6,84%
<b>DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC</b>	<b>200 926</b>	<b>32 980</b>	<b>233 906</b>	<b>3 509</b>	<b>230 397</b>
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC Evolution n-1	59,88%	-62,47%	9,53%	168,27%	8,55%
<b>DSP SUD EX GOUET</b>	<b>651 450</b>	<b>179 086</b>	<b>830 536</b>	<b>30 845</b>	<b>799 691</b>
DSP SUD EX GOUET Evolution n-1	1,93%	-23,17%	-4,78%	71,57%	-6,39%
<b>DSP SUD EX GUERCY</b>	<b>167 963</b>	<b>1 383</b>	<b>169 346</b>	<b>0</b>	<b>169 346</b>
DSP SUD EX GUERCY Evolution n-1	-4,90%	-68,35%	-6,43%		-6,43%
<b>DSP SUD PLAINTEL</b>	<b>0</b>	<b>316 544</b>	<b>316 544</b>	<b>11 205</b>	<b>305 339</b>
DSP SUD PLAINTEL Evolution n-1	#DIV/0!	-2,97%	-2,97%	48,31%	-4,19%
<b>TOTAL SBAA</b>	<b>9 876 678</b>	<b>3 343 007</b>	<b>13 219 685</b>	<b>4 220 229</b>	<b>8 999 456</b>

Le graphique ci-dessous présente la contribution et la dépendance des territoires à la vente et l'achat d'eau pour approvisionner ses usagers.

### Contribution et dépendance des territoires



 Faits saillants

### 3. Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau

Production (V1)			Volume mis en distribution (V4)			Perte (V5)		
REGIE CENTRE	8 171 536	-8,44%	REGIE CENTRE	4 181 314	-3,41%	REGIE CENTRE	568 448	-29,35%
REGIE EX BOEGAN	0		REGIE EX BOEGAN	278 004	-0,56%	REGIE EX BOEGAN	71 089	0,83%
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	192 575	-9,68%	REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	426 429	-5,91%	REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	120 351	-20,99%
DSP EST	492 228	40,86%	DSP EST	1 895 231	0,84%	DSP EST	201 685	45,26%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	0		DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	713 705	-6,84%	DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	51 895	-35,29%
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	200 926	59,88%	DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	230 397	8,55%	DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	57 728	53,32%
DSP SUD EX GOUET	651 450	1,93%	DSP SUD EX GOUET	799 691	-6,39%	DSP SUD EX GOUET	143 233	20,67%
DSP SUD EX GUERCY	167 963	-4,90%	DSP SUD EX GUERCY	169 346	-6,43%	DSP SUD EX GUERCY	41 823	-11,10%
DSP SUD PLAINTEL	0		DSP SUD PLAINTEL	305 339	-4,19%	DSP SUD PLAINTEL	51 628	153,03%
<b>TOTAL</b>	<b>9 876 678</b>	<b>-5,30%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 999 456</b>	<b>-2,95%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 307 878</b>	<b>-11,05%</b>

Importation (V2)			Exportation (V3)		
REGIE CENTRE	102 707	-47,39%	REGIE CENTRE	4 092 929	-14,58%
REGIE EX BOEGAN	353 536	5,14%	REGIE EX BOEGAN	75 532	33,26%
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	240 063	-2,24%	REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	6 209	nouveau point
DSP EST	1 403 003	-8,30%	DSP EST	0	
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	713 705	-6,84%	DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	0	
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	32 980	-62,47%	DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	3 509	168,27%
DSP SUD EX GOUET	179 086	-23,17%	DSP SUD EX GOUET	30 845	71,57%
DSP SUD EX GUERCY	1 383	-68,35%	DSP SUD EX GUERCY	0	
DSP SUD PLAINTEL	316 544	-2,97%	DSP SUD PLAINTEL	11 205	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>3 343 007</b>	<b>-10,25%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 220 229</b>	<b>-13,53%</b>

Consommation comptabilisée (V6)		
REGIE CENTRE	3 571 053	2,59%
REGIE EX BOEGAN	204 135	-1,04%
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	301 814	1,84%
DSP EST	1 674 594	-2,74%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	654 673	-3,48%
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	170 365	-1,22%
DSP SUD EX GOUET	648 461	-10,80%
DSP SUD EX GUERCY	125 830	-4,77%
DSP SUD PLAINTEL	250 658	-15,06%
<b>TOTAL</b>	<b>7 601 583</b>	<b>-1,41%</b>

Consommation sans comptage estimée (V7)		
REGIE CENTRE	20 907	-3,41%
REGIE EX BOEGAN	1 390	-0,56%
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	2 132	-5,91%
DSP EST	9 476	0,84%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	3 569	-6,84%
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	1 152	8,55%
DSP SUD EX GOUET	3 998	-6,39%
DSP SUD EX GUERCY	847	-6,43%
DSP SUD PLAINTEL	1 527	-4,19%
<b>TOTAL</b>	<b>44 997</b>	

Volume de service (V8)		
REGIE CENTRE	20 907	-3,41%
REGIE EX BOEGAN	1 390	-0,56%
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	2 132	-5,91%
DSP EST	9 476	0,84%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	3 569	-6,84%
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	1 152	8,55%
DSP SUD EX GOUET	3 998	-6,39%
DSP SUD EX GUERCY	847	-6,43%
DSP SUD PLAINTEL	1 527	-4,19%
<b>TOTAL</b>	<b>44 997</b>	

Les volumes perdus correspondent aux volumes d'eau dont l'usage n'est pas comptabilisé par le service (fuite, poteau incendie, usager sans comptage non estimé...).

Le volume des consommations sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur,...). Il s'agit d'un volume estimé par l'opérateur (5 % des volumes mis en distribution).

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (exemple pour des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux,...). Il s'agit d'un volume estimé par l'opérateur (5 % des volumes mis en distribution).



### **A noter :**

D'une manière générale, il est à préciser que la méthode de quantification des volumes consommés sans comptage et des volumes de service a été harmonisée sur l'ensemble du territoire communautaire.

Concernant la production, les tendances et explications sont précisées en page.

Une tendance globalement à la baisse des volumes comptabilisés est constatée (-1.41 %), occasionnant une baisse des volumes importés (-10.25%). L'évolution des volumes d'import trouve également son origine dans l'augmentation des productions des usines implantées sur les secteurs Est et Nord, ainsi que dans la réduction des fuites du réseau d'adduction pour le secteur de l'ex Syndicat du Guercy.

L'évolution du volume de vente d'eau en gros pour les secteurs de l'ex Syndicat du Gouet et de Plaintel est liée à la mise en place de nouveaux points de comptage.

Enfin, une variation de moins 11.5 % des pertes en eau est à souligner sur l'ensemble du territoire communautaire, avec des disparités selon les secteurs.

## 4. Les indicateurs de performance du réseau de distribution

### a. Le rendement de réseau

	Libellé de l'indicateur	Rendement seuil par défaut	Rendement du réseau de distribution	Nbre de fuites réparées
	Unité	%	%	nb
	Valeur nationale		<b>80,1</b>	
REGIE CENTRE	2019	85,00	<b>91,30</b>	<b>NC</b>
	2020	85,00	<b>92,80</b>	<b>83</b>
	2021	85,00	<b>90,51</b>	<b>72</b>
	2022	85,00	<b>91,18</b>	<b>63</b>
	2023	85,00	<b>93,13</b>	<b>NC</b>
	Evolution n/n-1			2,14%
REGIE EX BOEGAN	2019	65,78	<b>72,90</b>	<b>NC</b>
	2020	85,00	<b>86,90</b>	<b>8</b>
	2021	66,31	<b>81,41</b>	<b>15</b>
	2022	66,28	<b>79,03</b>	<b>8</b>
	2023	66,30	<b>79,89</b>	<b>NC</b>
	Evolution n/n-1			1,09%
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST CARREUC	2019	65,89	<b>78,57</b>	<b>NC</b>
	2020	65,92	<b>75,55</b>	<b>22</b>
	2021	65,86	<b>68,34</b>	<b>15</b>
	2022	65,87	<b>66,80</b>	<b>29</b>
	2023	65,85	<b>72,18</b>	<b>NC</b>
	Evolution n/n-1			8,06%
DSP EST	2019	85,00	<b>87,10</b>	<b>158</b>
	2020	85,00	<b>89,10</b>	<b>149</b>
	2021	85,00	<b>89,09</b>	<b>152</b>
	2022	85,00	<b>92,61</b>	<b>153</b>
	2023	85,00	<b>89,36</b>	<b>25</b>
	Evolution n/n-1			-3,51%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	2019	85,00	<b>89,53</b>	<b>NC</b>
	2020	85,00	<b>88,45</b>	<b>73</b>
	2021	85,00	<b>91,89</b>	<b>92</b>
	2022	85,00	<b>89,53</b>	<b>112</b>
	2023	85,00	<b>92,73</b>	<b>19</b>
	Evolution n/n-1			3,57%
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	2019	65,98	<b>60,70</b>	<b>NC</b>
	2020	65,98	<b>61,30</b>	<b>73</b>
	2021	65,95	<b>58,41</b>	<b>92</b>
	2022	66,11	<b>82,37</b>	<b>112</b>
	2023	66,08	<b>75,32</b>	<b>17</b>
	Evolution n/n-1			-8,56%
DSP SUD EX GOUET	2019	85,00	<b>85,10</b>	<b>32</b>
	2020	66,19	<b>82,93</b>	<b>20</b>
	2021	66,24	<b>80,63</b>	<b>42</b>
	2022	85,00	<b>86,39</b>	<b>22</b>
	2023	66,37	<b>82,75</b>	<b>NC</b>
	Evolution n/n-1			-4,21%
DSP SUD EX GUERCY	2019	65,53	<b>75,30</b>	<b>12</b>
	2020	65,56	<b>78,40</b>	<b>13</b>
	2021	65,52	<b>73,54</b>	<b>15</b>
	2022	65,55	<b>74,01</b>	<b>11</b>
	2023	65,56	<b>75,30</b>	<b>NC</b>
	Evolution n/n-1			1,75%
DSP SUD PLAINTEL	2019	85,00	<b>92,60</b>	<b>8</b>
	2020	66,93	<b>81,56</b>	<b>12</b>
	2021	85,00	<b>95,53</b>	<b>7</b>
	2022	85,00	<b>93,75</b>	<b>13</b>
	2023	66,60	<b>83,69</b>	<b>NC</b>
	Evolution n/n-1			-10,73%



## **A noter :**

Le rendement moyen observé sur le territoire communautaire est de l'ordre de 85.47 % ce qui constitue un bon résultat.

Néanmoins, des disparités sont observées sur le territoire avec :

- des secteurs présentant historiquement de bons rendements : la Régie Centre, la DSP Est bien qu'en baisse, et le secteur de l'lc et Trévenneuc ;
- des secteurs en progression : les secteurs de l'ex Syndicat du Boegan et de Ploeuc l'Hermitage Saint-Carreuc ;
- un secteur relativement stable mais à améliorer : le secteur de l'ex Syndicat du Guercy ;
- deux secteurs dont le rendement évolue significativement à la baisse : ceux de Plaintel et de l'ex Syndicat du Gouet. Concernant ces secteurs, il convient de préciser les éléments à l'origine de la baisse observée. Tout d'abord, s'agissant de secteurs ayant fait l'objet d'un changement d'opérateur au 01/01/23, les rendements ici présentés sont calculés sur une période d'environ 10 mois de consommation réellement observée (les volumes des deux mois manquants ayant été pris en compte sur l'exercice antérieur). Par ailleurs, il apparaît que l'exploitant sortant avait nettement surévalué les volumes comptabilisés pour couvrir la période située entre la relève et la fin d'année 2022, ce qui a une forte influence dans le calcul du rendement des deux secteurs.

## b. L'indice linéaire de perte

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur nationale	REGIE CENTRE	REGIE EX BOEGAN	REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	DSP EST	DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	DSP SUD EX GOUET	DSP SUD EX GUERCY	DSP SUD PLAINTEL
<b>Indice linéaire de pertes en réseau</b>	<b>m3/km/jour</b>	<b>3,20</b>	<b>2,18</b>	<b>1,64</b>	<b>1,63</b>	<b>1,22</b>	<b>0,90</b>	<b>1,77</b>	<b>1,42</b>	<b>0,92</b>	<b>1,56</b>

L'interprétation de l'indice linéaire de perte nécessite l'emploi d'un référentiel. Le référentiel ici employé est celui de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, présenté ci-dessous.

	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère de densité linéaire d'abonnés (abonnés / km de réseau) * référentiel Agence de l'Eau Adour-Garonne	D<25	25<D<50	50<D
Liste des entités concernées	Régie ex Boegan Ploec L'hermitage Saint Carreuc Plouhran Lantic Ex SY du Gouet Ex Sy du Guercy Plaintel	DSP Est	Régie Centre Régie ex SY de l'lc et Tréveneuc
Bon	ILP<1,5	ILP<3	ILP<7
Acceptable	1,5<ILP<2,5	3<ILP<5	7<ILP<10
Médiocre	2,5<ILP<4	5<ILP<8	10<ILP<15
Mauvais	4<ILP	8<ILP	15<ILP

Classement des entités de gestion selon ce référentiel

	Rural	Intermédiaire	Urbain
Bon	Ex Guercy Ex Gouet	DSP Est	Régie Centre Ex Sy de l'lc et Treveneuc
Acceptable	Plourhan-Lantic Ex Boegan Ploec l'Hermitage St Carreuc Plaintel		
Médiocre			
Mauvais			

c. Les indices linéaires de consommation et des volumes non comptés

	Libellé de l'indicateur	Indice Linéaire de Consommation (ILC)  = (Volume comptabilisé domestique et non domestique + Volume consommé sans comptage + Volume de service + Volume exporté) / Linéaire de réseau (hors branchements) / 365 jours	Indice linéaire des volumes non comptés
	Unité	m3/km/jour	m3/km/jour
	Valeur nationale		<b>3,6</b>
REGIE CENTRE	Valeur	29,61	2,35
	Evolution n-1	-9,32%	-29,57%
REGIE EX BOEGAN	Valeur	6,52	1,70
	Evolution n-1	2,11%	-3,18%
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	Valeur	4,24	1,69
	Evolution n-1	-2,00%	-23,59%
DSP EST	Valeur	10,23	1,33
	Evolution n-1	-2,78%	39,85%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	Valeur	11,47	1,02
	Evolution n-1	-3,82%	-33,01%
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	Valeur	5,41	1,84
	Evolution n-1	-2,21%	47,35%
DSP SUD EX GOUET	Valeur	6,83	1,50
	Evolution n-1	16,88%	52,30%
DSP SUD EX GUERCY	Valeur	2,79	0,95
	Evolution n-1	1,19%	-5,33%
DSP SUD PLAINTEL	Valeur	8,02	1,65
	Evolution n-1	-12,75%	133,48%

## **A noter :**

Les évolutions observées au niveau des indices linéaires des volumes non comptés sont à corréler avec les évolutions des rendements de réseaux observées.

## 5. La qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes concernent les prélèvements réalisés par l'Agence régionale de la santé (ARS), dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

### a. La qualité microbiologique

	Unité	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Nb de prélèvements bactériologiques réalisés	Nb de prélèvements bactériologiques réalisés non conformes
		%	nb	nb
	Valeur nationale	<b>98,4</b>		
REGIE CENTRE	2019	100	209	0
	2020	100	193	0
	2021	99,6	240	1
	2022	100	227	0
	<b>2023</b>	<b>99,58</b>	240	1
REGIE EX BOEGAN	2019	NC	NC	NC
	2020	100	19	0
	2021	100	20	0
	2022	100	31	0
	<b>2023</b>	<b>100,00</b>	30	0
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	2019	100	31	0
	2020	100	23	0
	2021	100	57	0
	2022	100	56	0
	<b>2023</b>	<b>100,00</b>	53	0
DSP EST	2019	100		
	2020	100	65	0
	2021	100	71	0
	2022	100	77	0
	<b>2023</b>	<b>98,70</b>	77	1
DSP NORD	2019	100		
	2020	100	37	0
	2021	100	44	0
	2022	100	49	0
	<b>2023</b>	<b>100,00</b>	57	0
DSP SUD EX GOUET	2019	100	46	0
	2020	100	43	0
	2021	98,8	82	1
	2022	100	41	0
	<b>2023</b>	<b>100,00</b>	59	0
DSP SUD EX GUERCY	2019	100		
	2020	100	19	0
	2021	100	16	0
	2022	100	20	0
	<b>2023</b>	<b>#VALEUR!</b>	valeur globalisée SY du Gouet	valeur globalisée SY du Gouet
DSP SUD PLAINTEL	2019	100	11	0
	2020	100	11	0
	2021	100	21	0
	2022	100	12	0
	<b>2023</b>	<b>#VALEUR!</b>	valeur globalisée SY du Gouet	valeur globalisée SY du Gouet

## b. La qualité physico-chimique

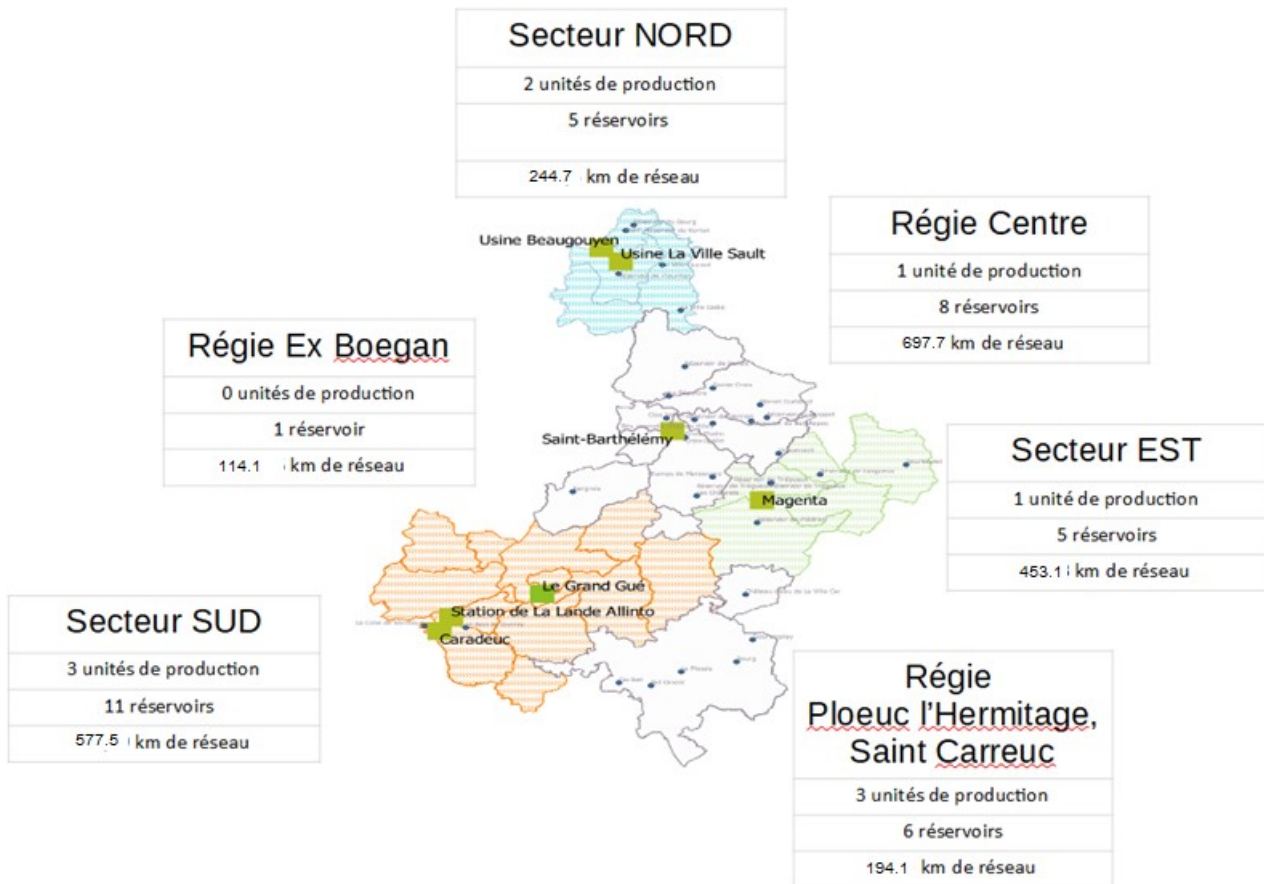
	Unité	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Nb de prélèvements physico-chimiques réalisés	Nb de prélèvements physico-chimiques réalisés non conformes
		%	nb	nb
	Valeur nationale	<b>97,7</b>		
REGIE CENTRE	2019	99,6	269	1
	2020	100	252	5
	2021	95,7	276	12
	2022	94,1	254	15
	<b>2023</b>	<b>100,00</b>	260	0
REGIE EX BOEGAN	2019	NC	NC	NC
	2020	100	21	0
	2021	100	21	0
	2022	96,8	31	1
	<b>2023</b>	<b>100,00</b>	30	0
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	2019	97,78	45	1
	2020	94,12	34	2
	2021	90,14	71	7
	2022	89,23	65	7
	<b>2023</b>	<b>100,00</b>	60	0
DSP EST	2019	100		
	2020	98,1	103	2
	2021	99,11	111	1
	2022	93,10344828	87	6
	<b>2023</b>	<b>100,00</b>	88	0
DSP NORD	2019	100		
	2020	100	43	0
	2021	100	48	0
	2022	98,14814815	54	1
	<b>2023</b>	<b>100,00</b>	63	0
DSP SUD EX GOUET	2019	100	57	0
	2020	100	52	0
	2021	92,5	120	9
	2022	93,75	48	3
	<b>2023</b>	<b>100,00</b>	65	0
DSP SUD EX GUERCY	2019	100		
	2020	94	19	1
	2021	100	20	0
	2022	100	22	0
	<b>2023</b>	<b>#VALEUR!</b>	valeur globalisée SY du Gouet	valeur globalisée SY du Gouet
DSP SUD PLAINTEL	2019	100	12	0
	2020	100	12	0
	2021	100	22	0
	2022	100	12	0
	<b>2023</b>	<b>#VALEUR!</b>	valeur globalisée SY du Gouet	valeur globalisée SY du Gouet

### **A noter :**

Les deux non-conformités microbiologiques observées ont été engendrées par des défauts de chloration.

# 4. Le patrimoine du service

## 1. Carte des ouvrages communautaires



## 2. La connaissance patrimoniale

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

		Nombre de points
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur nationale	REGIE	DSP EST	DSP NORD	DSP SUD EX GOUET	DSP SUD EX GUERCY	DSP SUD PLAINTEL
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	De 0 à 120 points	100,6	80	120	110	120	120	120

### 3. Le renouvellement du patrimoine réseau

Libellé de l'indicateur	Linéaire de réseau renouvelé durant l'année	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans
Unité	ml	%
Valeur nationale		0,67
REGIE Centre	4822	1,05
REGIE Ex Boegan	2100	0,52
REGIE Ploec l'Hermitage Saint Carreuc	1630	0,52
DSP EST	4550	0,94
DSP NORD IC ET TREVENEUC	4350	1,72
DSP NORD PLOURHAN - LANTIC	1565	1,89
DSP SUD EX GOUET	0	0,28
DSP SUD EX GUERCY	2600	0,71
DSP SUD PLAINTEL	1180	0,89



## 4. Le montant des travaux engagés

Libellé de l'indicateur	unité	Territoire communautaire 2021	Territoire communautaire 2022	Territoire communautaire 2023
<b>Montant TOTAL</b>	<b>euros</b>	<b>12 387 773</b>	<b>24 313 269</b>	<b>28 264 218</b>
Dont études	euros	96 501		
Dont travaux	euros	12 291 272		

### **A noter :**

Le linéaire de réseau renouvelé (22,8 km) fut nettement plus important que durant l'année 2022 (15.86 km).

L'évolution du montant des travaux engagés par l'agglomération traduit l'effort entrepris depuis plusieurs années sur le renouvellement des réseaux, ainsi que sur la construction de la nouvelle usine.

En termes de tendance, on observe un effort de renouvellement plus important sur le secteur nord, dont le patrimoine le nécessite, et moins important sur le sud du territoire avec des besoins à corrélérer avec l'évolution des rendements de réseaux.

## 5. La tarification du service et la solidarité

Le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

L'eau est distribuée aux abonnés disposant de branchements, tous munis de compteurs. Les index sont relevés une fois par an, mais deux factures sont émises : une facture sur consommation réelle suite au relevé et une estimée.

Les tarifs concernant la partie régie et la part collectivité DSP sont fixés chaque année par le conseil de St Brieuc Armor Agglomération au mois de décembre de l'année n-1.

Le prix est variable d'une commune à l'autre mais il comprend dans tous les cas :

<b>Une part fixe</b>	Correspondant à l'abonnement
<b>Une part variable</b>	Proportionnelle aux volumes consommés
<b>La Redevance Pollution</b> : taxe reversée à l'Agence de l'Eau	S'applique aux volumes d'eau consommés : 0,30 € HT/m <sup>3</sup>
<b>La Redevance prélèvement</b> : taxe reversée à l'Agence de l'Eau	S'applique aux volumes d'eau prélevés (n'apparaît pas dans la facture). Sert à financer des actions de préservation de la ressource en eau.
<b>Abonnement SDAEP</b> (service départemental d'alimentation en eau potable)	13,88 € HT/ an
<b>TVA</b> taxe reversée à l'Etat	5,50%

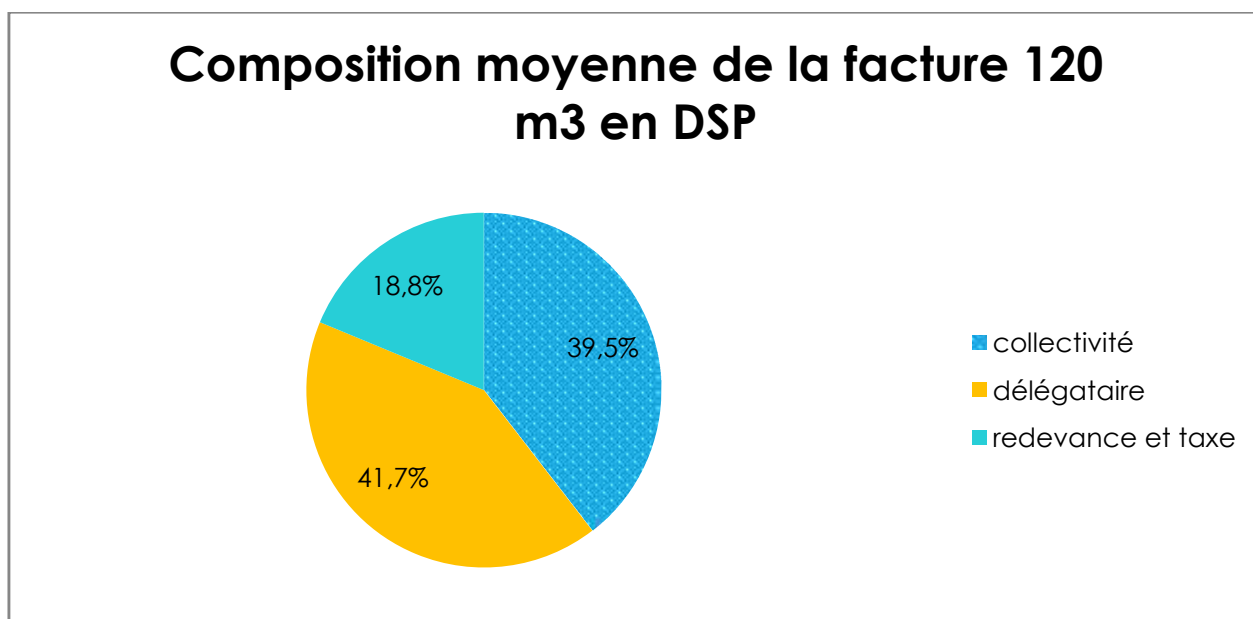
### 1. Le montant de la facture 120 m<sup>3</sup>

Libellé de l'indicateur	Unité	REGIE	DSP EST	DSP NORD	DSP SUD
<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup></b>	<b>€/m<sup>3</sup></b>	<b>3,07</b>	<b>3,07</b>	<b>3,07</b>	<b>3,07</b>
Montant de la facture 120 m <sup>3</sup>	euros	368,41	368,41	368,42	368,41
dont revient à la collectivité	%	81,2%	46,8%	32,0%	39,8%
dont revient au délégataire	%		34,4%	49,3%	41,5%
dont redevance et taxe	%	18,8%	18,8%	18,8%	18,8%

**! A noter :**

Compte tenu de la prise en compte du tarif applicable au 01 janvier 2024 dans le calcul de l'indicateur, le prix de l'eau ici considéré intègre les évolutions actées sur la structure tarifaire du service.

A noter pour les territoires gérés en délégation de service public, la composition moyenne suivante :



L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

## 2. Les indicateurs de performance de la facturation

	Libellé de l'indicateur	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
	Unité	%	€/m <sup>3</sup>
	Valeur nationale	<b>1,99</b>	<b>0,005</b>
REGIE CENTRE	2019	2,23	0,010
	2020	2,62	0,006
	2021	1,76	0,006
	2022	NC	
	<b>2023</b>	<b>NC</b>	<b>0,019</b>
DSP EST	2019	1,53	0,002
	2020	0,99	0,001
	2021	0,88	0,003
	2022	0,98	0,002
	<b>2023</b>	<b>0,00</b>	<b>0,001</b>
DSP NORD	2019	0,71	0,002
	2020	0,76	0,002
	2021	0,85	0,000
	2022	0,87	0,003
	<b>2023</b>	<b>0,79</b>	<b>3,533</b>
DSP SUD EX GOUET	2019	2,36	0,000
	2020	2,29	0,000
	2021	1,22	0,001
	2022	1,87	0,001
	<b>2023</b>	<b>0,00</b>	<b>0,001</b>
DSP SUD EX GUERCY	2019	5,93	0,000
	2020	0,80	0,000
	2021	4,33	0,001
	2022	1,50	0,001
	<b>2023</b>	<b>0,00</b>	<b>0,005</b>
DSP SUD PLAINTEL	2019	1,33	0,001
	2020	1,94	0,001
	2021	1,05	0,000
	2022	1,67	0,000
	<b>2023</b>	<b>0,00</b>	<b>0,002</b>

Pour le calcul du montant des abandons de créances, entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

# 6. Les recettes d'exploitation du service et les indicateurs financiers

## 1. Les recettes d'exploitation du service

### DSP SUD

- *Recettes de la collectivité*

	2023
Recettes vente d'eau domestiques	754 597,82 €
dont abonnements	133 494,89 €
Recettes de volume exporté	0,00 €
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>754 597,82 €</b>

- *Recettes de l'exploitant*

	2022
Recettes vente d'eau domestiques	1 006 238,01 €
dont abonnements	171 379,58 €
Recettes de volume exporté	27 633,69 €
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 033 871,70 €</b>

DSP EST● *Recettes de la collectivité*

	2020	2021	2022	2023	Variation %
Recettes vente d'eau domestiques	2 024 446,82 €	2 167 134,01 €	2 564 856,24 €	1 791 223,97 €	-30,16
dont abonnements	176 128,48 €	248 180,10 €	286 530,59 €	285 032,42 €	-0,52
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 988 890,13 €</b>	<b>2 134 497,56 €</b>	<b>2 531 612,23 €</b>	<b>1 791 223,97 €</b>	<b>-29,25 €</b>

● *Recettes de l'exploitant*

	2020	2021	2022	2023	Variation %
Recettes vente d'eau domestiques	1 385 766,05 €	1 416 232,37 €	1 626 796,11 €	1 628 339,00 €	0,09
dont abonnements	301 496,65 €	304 219,93 €	322 128,27 €	395 917,10 €	22,91
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 365 691,98 €</b>	<b>1 399 388,65 €</b>	<b>1 606 933,27 €</b>	<b>1 628 339,00 €</b>	<b>1,33</b>

DSP NORD● *Recettes de la collectivité*

	2020	2021	2022	2023	Variation %
Recettes vente d'eau domestiques	761 257,91 €	878 544,42 €	930 843,48 €	816 136,02 €	-12,32
dont abonnements	310 826,18 €	266 217,46 €	218 746,04 €	146 912,25 €	-32,84
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-13 995,01 €	-7 661,59 €	-8 311,54 €	-9 490,19 €	14,18
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>747 262,90 €</b>	<b>870 882,83 €</b>	<b>922 531,94 €</b>	<b>806 645,83 €</b>	<b>-12,56</b>

● *Recettes de l'exploitant*

	2020	2021	2022	2023	Variation %
Recettes vente d'eau domestiques	837 949,84 €	997 551,55 €	1 038 709,19 €	1 130 772,69 €	8,86
dont abonnements	219 349,05 €	222 560,50 €	233 059,98 €	188 338,98 €	-19,19
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-14 089,75 €	-9 400,19 €	-10 930,79 €	-11 624,67 €	6,35
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>823 860,09 €</b>	<b>988 151,36 €</b>	<b>1 027 778,40 €</b>	<b>1 119 148,02 €</b>	<b>8,89</b>

REGIE

	2020	2021	2022	2023	Variation %
Recettes vente d'eau domestiques	9 673 526,00 €	10 037 142,00 €	9 869 915,09 €	9 642 695,00 €	-2,30
Recettes vente d'eau en gros	2 651 950,00 €	2 863 091,00 €	2 570 766,16 €	2 914 932,00 €	13,39
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	22 942,00 €	33 268,00 €	32 442,88 €	20 897,00 €	-35,59
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>12 348 418,00 €</b>	<b>12 933 501,00 €</b>	<b>12 473 124,13 €</b>	<b>12 578 524,00 €</b>	<b>0,85</b>

## 2. Les indicateurs financiers

Libellé de l'indicateur	Unité	SBAA			Variation n / n-1
		2021	2022	2023	
<b>Epargne brute annuelle</b>	€	<b>9 719 740</b>	<b>8 294 630</b>	<b>9 035 483</b>	<b>8,93%</b>
<b>Encours total de la dette</b>	€	<b>27 095 289</b>	<b>24 854 781</b>	<b>27 673 484</b>	<b>11,34%</b>
<b>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</b>	années	<b>2,79</b>	<b>3,00</b>	<b>3,06</b>	<b>2,21%</b>





# 1. Tableau de bord

Code indicateur (art 2224-5 du CGCT)	Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	REGIE CENTRE	REGIE EX BOEGAN	REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	DSP EST	DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	DSP SUD EX GOUET	DSP SUD EX GUERCY	DSP SUD PLAINTEL
				2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	
P.155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés	/000	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	0,11722642	2,2663501	2,2663501	0,86095566	0,86095566	0,86095566
P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés	nb	#N/A	#VALEUR!	#VALEUR!	1,47	0,43	3,20	9,26	#N/A	#N/A
P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	%	NC	NC	NC	0	0,79	0,79	0		
P.109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées	€/m³	0,019	0,324	0,219	0,001	3,533	13,575	0,001	0,005	0,002
P.153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Ratio avec le volume d'eau comptabilisé Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	années	3,06								
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage  Lorsque l'entité de gestion comporte plusieurs ressources, l'indicateur est calculé en effectuant une moyenne pondérée des résultats obtenus pour chaque ressource par les volumes produits	%	80	80	80	80			80	80	80
P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant	%	99,58	100	100,00	98,70	100,00	#DIV/0!	100,00	#VALEUR!	#VALEUR!
P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant	%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	#DIV/0!	100,00	#VALEUR!	#VALEUR!
P.104.3	Rendement global du réseau de distribution	C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution  Formule de calcul :  ( Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) ) / ( Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) ) x 100	%	93,1	79,89	72,18	89,36	92,73	75,32	82,75	75,30	83,69
P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution	m3/km/jour	2,18	1,64002353	1,63	1,22	0,90	1,77	1,42	0,92	1,56
P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage  ( Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) - Volume comptabilisé domestique - Volume comptabilisé non domestique (facultatif) ) / Linéaire de réseau hors branchements /365	m3/km/jour	2,35	1,70	1,69	1,33	1,02	1,84	1,50	0,95	1,65
P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement)	%	100	100	100	99,54	100	100	99,45	99,45	99,45
P.103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable	valeur de 0 à 120 points	80	80	80	120	110	110	120	120	120
P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	%	1,05	0,52	0,52	0,94	1,72	1,89	0,28	0,71	0,89

## 2. Formules de calcul des indicateurs de performance

### a. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V_{\text{comptabilisé}} + V_{\text{sans comptage}} + V_{\text{service}} + V_{\text{export}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{import}}} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut:

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_{\text{comptabilisé}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{import}} - V_{\text{export}}}$$

### b. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_{\text{produit}} + V_{\text{import}} - V_{\text{export}} - V_{\text{comptabilisé}} - V_{\text{sans comptage}} - V_{\text{service}}}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

### c. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_5 + V_7 + V_8 + V_9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

### d. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

### e. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

### f. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau sur un délai donné, après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

### g. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

### h. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

## i. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$